

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
LIVRAISONS DE MATERIAUX PAR CAMION GRUE  
TRAVERSE DU CHATEAU  
ENTREPRISE SGF ETANCHEITE / VILLA PIERLOT  
DEROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU l'autorisation du permis de construire N° 083 009 16T0025 délivré par la commune de Bandol en date du **26 /07/2016** à la SCI PUNTA / VILLA PIERLOT,  
VU la demande du 13 mars 2018 de la société SGF ETANCHEITE – M. David LEYNAUD sise : 25, Boulevard Massenet – 13014 MARSEILLE (**courriel : dg.leynaud@sgf-etancheite.com**),  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons citées ci-dessus.

**– A R R E T O N S –**

**ARTICLE 1° :** Par dérogation à notre arrêté n°92 du 17 Février 2015, le véhicule poids-lourd supérieur à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes de l'entreprise précitée est " exceptionnellement " autorisé à emprunter l'Allée Alfred Vivien et la Corniche Bonaparte pour se rendre au n° 14, Place du Château pour la livraison de matériaux :

**LE MERCREDI 21 MARS 2018**

**ARTICLE 2° :** La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier lors des livraisons.

**ARTICLE 3° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

**ARTICLE 4° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.



Fait à Bandol, le

**19 MARS 2018**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.  
*Pour le Maire*  
Conseiller Municipal  
Délégué à la Sécurité  
Gérard VALERO

Réf. : AP/